



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 1131

Texte de la question

M Emile Koehl demande à M le ministre des transports et de la mer ce qu'il compte faire pour mettre fin aux grèves que connaît depuis un an et demi d'une part, le personnel navigant - pilotes et mécaniciens d'Air Inter, d'autre part le personnel de navigation aérienne - les aiguilleurs du ciel. La non-fiabilité d'Air Inter pose le problème de l'opportunité du maintien du monopole sur les lignes intérieures. Bien que les effectifs des aiguilleurs du ciel soient trop faibles, il faut rappeler que la plupart refuse toute modulation d'horaires et applique à la lettre des règlements aujourd'hui dépassés. Quant aux pilotes, en greve sur une revendication archaïque (le pilotage à trois) tout a été dit sur les multiples avantages dont ils bénéficient. La clientèle des transports aériens, dont le salaire et les conditions de travail sont souvent très loin de valoir celles du personnel d'Air Inter est excédée par l'irresponsabilité des revendications et le peu de cas qu'on fait d'elle.

Texte de la réponse

Reponse. - Les usagers du service public de transport aérien subissent actuellement les conséquences de la poursuite des mouvements sociaux au sein de la compagnie Air Inter et de la congestion de l'espace aérien. D'une part, la greve de certains personnels navigants techniques d'Air Inter le matin de 0 heure à 8 heures dure depuis de nombreux mois. Le ministre des transports et de la mer a chargé M Peyrelevade d'une mission d'information dont celui-ci lui rendra compte prochainement, afin de trouver une issue convenable à ce conflit. De son côté, Air Inter a adopté la programmation de ses vols de façon à offrir des services aussi proches que possible de la normale. D'autre part, la reprise d'une croissance plus forte que prévue du trafic a occasionné cette année des problèmes de saturation du système de contrôle de l'espace aérien en période de pointe. Pour remédier à ce problème d'envergure européenne, un certain nombre de mesures a été défini dès le mois de juin dernier, en coordination avec nos partenaires européens. Sur le plan social, le ministre des transports et de la mer a entamé avec les représentants des personnels concernés des discussions approfondies en vue d'étudier les mesures à prendre pour améliorer rapidement la situation. Des recrutements supplémentaires de contrôleurs de la circulation aérienne ont été décidés. Les compagnies et les gestionnaires d'aéroports ont été invités, dans l'immédiat, à un effort particulier à l'égard des usagers, notamment en matière d'information et d'accueil des passagers dans les aéroports.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1131

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2272